



## Proposer toujours, s'opposer si nécessaire

**Mais, surtout : réapprendre à dire NON à l'inacceptable !**

Les élections de décembre 2014 ont permis de mesurer la représentativité des Organisations Syndicales dans toute la Fonction Publique.  
A présent, il faut en tenir compte !!

### **A la DGAC :**

L'UNSA (1934 voix - 21,42%) confirme sa 2e place derrière la CGT (27,04%), en réduisant l'écart. Le SNCTA progresse et la CGT recule nettement en perdant 9,8% en nombre de voix. La CFDT passe sous la barre des 10% où elle rejoint la CFTC.

L'UNSA dispose de 2 sièges au CT DGAC, mais aussi de 3 sièges au CT DSAC, 2 au CT DSNA, 1 au CT ENAC, au CT Service central de Réseau, au STAC, au SNIA, et participe également aux CT de proximité des différents services (DO, CRNA, DSAC/IR, SNA, etc.).

### **Au MEDDE :**

L'UNSA décroche un 3<sup>e</sup> siège et fait entrer un représentant des personnels de la DGAC au Comité Technique Ministériel. Grâce à un fonctionnement en union de syndicats, les revendications de tous les corps de la DGAC seront portées au plus haut niveau des instances du dialogue social.

### **Au sein de la Fonction Publique d'Etat :**

L'UNSA progresse en nombre de voix et en pourcentage.

Dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI), l'UNSA passe de 19 à 28% et s'installe à la 2<sup>e</sup> place à 2 points de FO. La CGT perd 15% et passe à la 5<sup>e</sup> place, et la CFDT et la CFTC reculent.

Résultats en %	FO	FSU	UNSA	CFDT	CGT	Solidaires	CGC	CFTC	FGAF	Autres
<b>Elections 2011</b>	16,6	15,8	14,0	14,4	15,8	8,6	5,2	3,9	1,5	4,0
<b>Elections 2014</b>	17,0	15,6	14,8	14,0	13,4	9,0	5,4	3,3	2,6	4,7

### **Dans l'ensemble de la Fonction Publique :**

Si l'on considère les trois versants de la Fonction Publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) l'UNSA reste la 4<sup>e</sup> organisation syndicale et détient 3 sièges au Conseil Commun de la Fonction Publique.



**L'UNSA, 2<sup>e</sup> syndicat de la DGAC, 3<sup>e</sup> force syndicale de la Fonction Publique d'Etat, est incontournable !!**

